

N.R. : CCAS/MRC/CP TRENDU/CONSADMI/CA 06 OCTOBRE 2011

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 2011.08
DU 06 OCTOBRE 2011 A 18 H**

ETAIENT PRESENTS :

M. HAVRE Hervé, Maire-Adjoint chargé de l'Action Sociale, des Personnes Agées, de la Santé et du Handicap, Vice-Président du CCAS
M. HISSETTE David, Maire-Adjoint, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de l'Insertion, Administrateur du CCAS
Mme BRACHET Sandrine, Conseillère Municipale Déléguée, chargée de la Petite Enfance
Mme ROY Nathalie, Conseillère Municipale Déléguée chargée du Handicap, Administratrice du CCAS
Mmes ANSELME Peggy, CEREZA Bernadette et CHEMERY Delphine, Conseillères Municipales, Administratrices du CCAS
Mmes MILLET Edmonde, dite Eddie PASCAL-MILLET, VALETTE Odile, DEBARD Aimée, GIORNI Nelly et COSTA Aurore, Administratrices du CCAS

Administratifs :

Mme DENAT Yveline, Chef du Pôle « Solidarité – Vie de la Cité », Directrice du CCAS
Mme TARENTI Régine, Adjointe à la Directrice du CCAS
M. SALAH-SALAH Sofiane, Cabinet du Maire
Mme CHRETIEN Marie-Reine, Assistante à l'Administration Générale du CCAS – Pôle « Solidarité – Vie de la Cité »

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. FERRARI Christophe, Maire, Président du CCAS
Mme GRILLET Corinne, Maire-Adjointe, chargée de l'Education Populaire, Administratrice du CCAS (pouvoir à M. Hervé HAVRE)

ETAIENT ABSENTS :

Mme GARNIER Marie-Hélène, Administratrice du CCAS (démissionnaire)
Mme JULLIARD Marie-Claire, Administratrice du CCAS

DESTINATAIRES

- Mmes et MM. les Administrateurs du CCAS

Diffusion interne par réseau et messagerie :

- M. Philippe SERRE, Directeur du Cabinet du Maire
- Les Chefs de Pôle
- Les Chefs de Service du CCAS
- Mme Yveline DENAT, Chef du Pôle Solidarité et Vie de la Cité - Directrice du CCAS
- M. Olivier L'HEVEDER, Directeur Général des Services
- Mme Jacqueline EXCOFFON, Service des Ressources Humaines
- Mme Christine VACHEZ, Adjointe au responsable des Finances ville-ccas
- M. Yanis GEORGES, Webmaster

Ce compte rendu « sommaire » est affiché en vertu des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.

Il permet de connaître l'ensemble des délibérations prises par le Conseil d'Administration, le Procès-Verbal complet étant mis en ligne sur le site internet ou diffusé après approbation par le Conseil d'Administration suivant.

Date de convocation : 29 Septembre 2011

Nombre d'administrateurs en exercice : 14

Présent(es) : 12

Votants : 13

L'an deux mille onze, le Jeudi six octobre à dix huit heures

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle des mariages de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS

**Présents : MM. Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS et David HISSETTE, Maire-Adjoint à l'Emploi, l'Economie et l'Insertion, Administrateur du CCAS
Mmes Nathalie ROY, Conseillère Municipale Déléguée chargée du Handicap, Sandrine BRACHET, Conseillère Municipale Déléguée à la Petite Enfance, Delphine CHEMERY, Peggy ANSELME et Bernadette CEREZA, Conseillères Municipales, Aimée DEBARD, Edmonde MILLET, Odile VALETTE, Nelly GIORNI et Aurore COSTA, Administratrices du CCAS**

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Mme Corinne GRILLET ayant donné pouvoir à M. Hervé HAVRE

Excusé(es) : M. Christophe FERRARI, Maire, Président du CCAS

Absent(es) : Mme Marie-Claire JULLIARD, Administratrice du CCAS

Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions des articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et des familles.

**Administration : Questure CCAS
Réf. : MRC**

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. Hervé HAVRE, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18 heures et présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et de certains membres absents.

M. le Vice-Président fait procéder à la vérification du quorum. Le quorum est atteint et la séance débute.

Le Vice-Président souhaite la bienvenue à Mme Sandrine BRACHET, nouvelle administratrice nommée en remplacement de Mme Guillaîne MANGIONE, démissionnaire.

Il rappelle également que la municipalité est dans l'attente de propositions de candidatures de la part des sociétés civiles afin de pouvoir procéder au remplacement de Mmes Marie-Thérèse ESCARGUEL et Marie-Hélène GARNIER, démissionnaires.

ADOPTION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :

Les Procès-Verbaux des Conseils d'Administration des 09 Juin, 08 Juillet et 12 Juillet sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur	N°	Objet de la Délibération	Vote de la Délibération
		(*) NPPV : ne prend pas part au vote Nombre de votants : 13	
M. HAVRE	55_2011	Décision Modificative n° 3-2011 – Budget annexe EHPAD	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	56_2011	Modification de la convention du groupement de commandes pour les achats récurrents et homogènes entre la VILLE et le CCAS de Pont-de-CLAIX	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	57_2011	Suppressions et créations de postes au CCAS liées au projet de service du soutien à domicile	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	58_2011	Suppressions et créations de postes au CCAS liées à la réforme des catégories B (services CPEF et Personnes Agées)	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	59_2011	Dispositions concernant le personnel non titulaire d'animation dans les centres sociaux	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	60_2011	Signature d'un avenant n°1 à la convention signée entre le CCAS, la VILLE et l'AMICALE du personnel communal	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	61_2011	Modification des tarifs des repas du personnel à la Résidence Irène Joliot Curie dans le cadre de la politique tarifaire mise en oeuvre à Pont-de-Claix et vote des tarifs correspondants	A l'unanimité 13 voix pour

M. HAVRE	62_2011	Prise en charge du différentiel négatif à payer par les propriétaires occupants, exonérés de la taxe d'habitation mais pas de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2011	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	63_2011	Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour le financement d'un projet « L'art dans la Ville »	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	-	Signature d'une convention pour la remise de chèques cadeaux, lors des fêtes de fin d'année , aux personnes en situation de handicap	Délibération reportée au C.A. Du 27/10/2011
M. HAVRE	64_2011	Renouvellement de la convention avec la commune de LE GUA pour l'évaluation des demandes d'aide à domicile et le suivi des interventions	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	-	Signature d'une convention avec l'association VIV'EN DANSE pour la mise en place d'un atelier de danse – Année scolaire 2011/2012	Délibération reportée au C.A. Du 27/10/2011
M. HAVRE	65_2011	Renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Musique (SIM) Jean Wiener	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	-	Signature d'une convention entre le CCAS et ALFA 3 A pour la mise à disposition du Centre Social Jean Moulin afin de lui permettre d'assurer son activité	Délibération reportée au C.A. Du 27/10/2011
M. HAVRE	66_2011	Signature d'une convention avec la Mutualité de la Fonction Publique	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	-	Actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	-
M. HAVRE	-	Questions et informations diverses	-

FINANCES

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 55_2011 : DECISION MODIFICATIVE N° 3-2011 – BUDGET ANNEXE EHPAD

Suite à la décision de l'URSSAF fin décembre 2010 de ne pas accorder les exonérations (années 2007-2008-2009) sur une partie des charges sociales des agents sociaux, il convient d'annuler une partie de la recette de 103 091.64 € comptabilisée en 2010

La dotation soins 2010 prise en charge par l'ARS est supérieure au montant inscrit au BP 2010. Il convient d'inscrire cette augmentation (dotation prévue : 625 509 € - dotation accordée : 647 208.43 €).

Il faut procéder à un virement de crédits dans le groupe 02- CHARGES DU PERSONNEL- entre les comptes 62 et 64 pour compenser la dépense prévue en 64151 sur le poste de la Direction mais refacturé par la Ville et doit être imputé sur le compte 6218.

Il convient de faire un virement de crédit en section d'investissements entre les comptes 21 et 16 pour abonder le compte 165 – CAUTIONS RECUES -.afin de pouvoir, si besoin était, les rembourser en totalité.

Suite aux dossiers pris en charge par la MDA au titre de l'Aide Sociale, il convient de rembourser aux résidents les loyers réglés sur année antérieur sur l'article 673.

Il est proposé :

D'annuler une partie de la Recette URSSAF 2010 non prise en charge en affectant l'excédent d'hébergement 2010 pour 71 944.56 € sur l'année 2011 et non 2012, comme l'autorise la MDA dans un courrier du 10 août 2011.

D'inscrire au compte 002 affectation du résultat 2010 en recettes (section hébergement)	71 944.56 €
--	-------------

En contrepartie d'inscrire au compte 673 en dépenses (pour annulation d'une partie de la recette 2010)	71 944.56 €
--	-------------

D'augmenter l'article 7311 – forfait global annuel de soins – de 21 699.43 € suite à la décision n° 2011-1859 de l'ARS de porter le forfait soins de 625 509 € prévu au BP 2010 à 647 208.43 € et en contrepartie d'augmenter le compte 62113 – personnel médical et paramédical – du même montant.

Il convient d'abonder le compte 6218 – autres personnel extérieur- par virement de crédit avec le compte 64151 – Personnel non médical – pour compenser la refacturation faite par la ville sur le poste de la direction prévu au compte 64151 pour un montant estimé à 50.000.00 € .

Il convient d'abonder le compte 165 – cautions reçues- en investissements pour un montant de 51 300 € en diminuant les comptes 21 – immobilisations corporelles -. Ce compte doit toujours être approvisionné du montant des cautions à rembourser.

Il convient de rembourser les loyers payés par les résidents quand une prise en charge de la MDA est accordée, les loyers de l'année antérieur doivent être remboursés sur l'article 673.

- Article 673	+ 13 656 €
---------------	------------

- Article 73171	+ 13 656 €
-----------------	------------

PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N° 3-2011

BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE PERSONNES AGEES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NOUVEAUX CREDITS et/ou DIMINUTION DE CREDITS

CHAP	ART.	LIBELLE ARTICLE	EN DEPENSE	EN RECETTE	HEBERG	DEPEND	SOINS
017	7311	Forfait global annuel de soins (art.loi APA)		21 699,43			21 699,43
012	62113	Personnel médical et paramédical	21 699,43				21 699,43
017	73171	Tarif hébergement EHPAD - Département-		13 656,00	13 656,00		
016	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 656,00		13 656,00		
		TOTAL	35 355,43	35 355,43	13 656,00	0,00	43 398,86

VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES ET/OU ARTICLES

CHAP	ART.	LIBELLE ARTICLE	EN DEPENSE	EN RECETTE	HEBERG	DEPEND	SOINS
012	64151	Personnel non médical	-50 000,00		-50 000,00		
012	6218	Autre personnel extérieur	50 000,00		50 000,00		
		TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			35 355,43	35 355,43	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

NOUVEAUX CREDITS et/ou DIMINUTION DE CREDITS

CHAP	ART.	LIBELLE ARTICLE	EN DEPENSE	EN RECETTE
		TOTAL	0,00	0,00

VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES et/ou ARTICLES

CHAP	ART.	LIBELLE ARTICLE	EN DEPENSE	EN RECETTE
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	51300	
21	2154	Matériel et outillage	-26300	
21	2181	Installations generales, agencements, aménagements	-20000	
21	2182	Matériel de transport	-5000	
		TOTAL	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 56_2011 : MODIFICATION DE LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ACHATS RECURRENTS ET HOMOGENES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE PONT-DE-CLAIX

Par délibération en date du 29 octobre 2009, le Conseil d'Administration du CCAS a autorisé le Président du CCAS à signer la convention constitutive du groupement d'achats ville / CCAS, qui permet de grouper, sous la coordination de la ville, les achats récurrents et homogènes passés par les deux collectivités.

La convention établit de façon limitative la liste des achats pouvant faire l'objet de marchés publics sous la forme de groupement de commande.

Les deux collectivités doivent lancer un appel d'offres pour répondre à leurs besoins en matière de service de médecine professionnelle et préventive. Dès lors, il apparaît nécessaire de modifier la convention initiale qui ne prévoyait pas ce type d'achats.

Il est proposé :

D'autoriser le Président du CCAS à signer la convention modifiée, annexée à la présente délibération.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

PERSONNEL

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 57_2011 : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES AU CCAS LIEES AU PROJET DE SERVICE DU SOUTIEN A DOMICILE

Il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service public, de procéder, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 15 Septembre 2011, à la suppression et à la création de certains postes au CCAS.

Il est proposé :

De procéder à la suppression et à la création des postes suivants au service Personnes Agées « soutien à domicile » :

Filières	Catégories	N° postes	Postes supprimés	Postes créés	Catégories
CREATIONS DE POSTES					
Administrative	C	à numéroté	-	Adjoint Administratif	C
MODIFICATIONS DES MISSIONS					
Technique	C	50	Adjoint Technique 2ème classe Modification des missions et des quotités des postes pour les agents affectés au service « soutien à domicile »		C
Sociale	C	157-11	Agent Social 2ème classe Modification des missions et des quotités des postes pour les agents affectés au service « soutien à domicile »		C

Observations : néant (Cf. projet de service examiné lors du Comité Technique Paritaire ci-joint en annexe).

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 58_2011 : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES AU CCAS LIEES A LA REFORME DES CATEGORIES B (SERVICES CPEF ET PERSONNES AGEES) – FILIERE ANIMATION

Il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service public, de procéder, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 15 Septembre 2011, à la suppression et à la création de certains postes au CCAS.

Il est proposé :

De procéder à la suppression et à la création des postes suivants :

Filières	Catégories	N° postes	Postes supprimés	Postes créés	Catégories
SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES					
Animation	B	41,11	Animateur Chef	Animateur Principal 1ère classe	B
Animation	B	75,11	Animateur Chef	Animateur Principal 1ère classe	B

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 59_2011 : DISPOSITIONS CONCERNANT LE PERSONNEL NON TITULAIRE D'ANIMATION DANS LES CENTRES SOCIAUX

Le CCAS a repris les activités du Comité d'Animation des Centres Sociaux au 01/01/2002, ceci conformément à la loi 99-586 du 12 juillet 1999, article 63.

Cette décision a eu comme préalable la création à titre contractuel de postes d'animateurs (délibération numéro 01.63 du 4 décembre 2001). Cette décision a été reconduite chaque année, avec des aménagements, le cas échéant (délibérations du 1er octobre 2002, du 18 septembre 2003, du 25 mai 2004, du 7 septembre 2004, du 12 septembre 2005, du 9 octobre 2006, du 17 septembre 2007, du 7 juillet 2008).

Le tableau ci-dessous précise les activités en place qui nécessitent des **Animateurs non titulaires** au CCAS :

Activité	Lieu de travail	Nombre d'heures/ semaines payées	Jours d'interventions (Indicatif)
Alphabétisation (cours de Français)	Centres sociaux	8 h de cours + 4 h de préparation + 3 h d'entretiens d'orientation	Lundi vendredi
Danse enfants	Centres Sociaux	1 h de cours + 30 mns de Préparation	Mercredi

Pour assurer ces missions temporaires, il est nécessaire de créer 2 postes d'agents non titulaires du 1^{er} Octobre 2011 au 30 Juin 2012. Ces agents non titulaires, à temps non complet, relèvent du droit public comme prévu au Décret n° 88-145 du 18 Février 1988 et sont rémunérés au vu du cadre d'emploi de la filière Animation, selon leur qualification :

- **Pour les agents n'ayant pas de diplôme spécifique ou disposant d'un BAFA** : la base de rémunération proposée est celle du premier échelon du grade d'Adjoint Territorial d'animation de 2^{ème} classe.
- **Pour les agents ayant un diplôme spécifique ou disposant d'un BAFA** : la base de rémunération proposée est celle de la grille d'animateur, Indice Majoré 421

A ce traitement indiciaire, se rajoutera la prime annuelle, au prorata du temps de présence, dans les règles qui s'appliquent à tous les agents du CCAS. Ils bénéficieront également de congés annuels (indemnité de 10% des salaires versés sur la période). Il est rappelé que le paiement n'est pas mensualisé et que seules les heures réalisées sont payées.

Il est proposé :

Considérant que les activités d'animation dans les centres sociaux doivent se poursuivre et que les activités sont redéfinies chaque année au vu des demandes de la population, la reconduction des contrats ainsi que proposée.

D'adopter la proposition ci-dessus et précise qu'en cas de besoin d'une animation nouvelle et ponctuelle, les règles de rémunération ci-dessus pourront aussi s'appliquer dès lors que des crédits sont mobilisables.

Dit que les crédits sont prévus au Budget Principal 2011 du CCAS et le seront au Budget Principal 2012 également.

Observations : M. Hervé HAVRE précise aux administrateurs que les actions doivent répondre aux contrats projets signés avec la CAF et que la danse à la rentrée 2012 rejoindra Eureka, par contre l'alphabétisation a toute sa place dans les centres sociaux.

Mme Edmonde MILLET souligne que l'activité Français-langue étrangère ainsi que les cours d'alphabétisation sont très demandés.

M. David HISSETTE souligne que d'ailleurs l'ADATE co-anime les ateliers « recherche d'emploi ».

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 60_2011 : SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNÉE ENTRE LE CCAS, LA VILLE ET L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention qui lie la Ville, le CCAS et l'Amicale du personnel afin d'en modifier l'article 2, dans son paragraphe intitulé « temps de secrétariat - comptabilité » qui sera remplacé par : « **temps de gestion** ».

Pour assumer la gestion de l'association, la commune met à la disposition de l'Amicale, un agent de la collectivité sur un poste à temps complet. L'agent est mis à disposition pour une période de trois ans. Dans un souci de gestion des compétences, à l'issue de ce terme, l'agent pourra être réintégré dans la collectivité sur un poste vacant, et un autre agent serait mis à disposition.

Pour la durée de la convention, l'Amicale du personnel rembourse à la ville le montant du salaire de l'agent concerné. La ville émettra à l'encontre de l'Amicale une facture du montant du salaire chargé versé à l'agent au 1er décembre de l'année concernée, mois de décembre inclus. Les ajustements éventuels sont reportés à la facture du mois de décembre n+1. »

Il est proposé :

Vu le projet de modification de la convention et son avenant,

D'AUTORISER le Président à signer cet avenant.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 61_2011 : MODIFICATION DES TARIFS DES REPAS DU PERSONNEL A LA RESIDENCE IRENE JÓLIOT CURIE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TARIFAIRE MISE EN OEUVRE A PONT-DE-CLAIX ET VOTE DES TARIFS CORRESPONDANTS

La tarification des repas pour le personnel de l'EHPAD n'a pas été revu depuis 2007.

Aussi, dans un souci d'équité vis à vis de l'ensemble du personnel communal il y a lieu d'aligner cette tarification sur celle qui est appliquée au restaurant municipal.

Il est proposé :

De procéder à la revalorisation de la tarification des repas pour le personnel de l'EHPAD.

Le tarif proposé est celui appliqué au restaurant municipal, soit **3.90 €** à compter du 1^{er} Novembre 2011 et ce jusqu'à nouvelle revalorisation.

Cette tarification concerne le personnel de la Résidence et ponctuellement les agents de la Ville et du CCAS, les stagiaires, les bénévoles et les élus.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 62_2011 : PRISE EN CHARGE DU DIFFERENTIEL NEGATIF A PAYER PAR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS, EXONERES DE LA TAXE D'HABITATION MAIS PAS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR L'ANNEE 2011

M. le Vice-Président rappelle que le Conseil Municipal réuni le 21 avril 2011 (délibération n°6) a validé les taux d'imposition applicables en 2011 servant de base au calcul de l'impôt et notamment une baisse de l'imposition locale pour les locataires non propriétaires.

Considérant que des foyers vont subir une hausse de la fiscalité locale (foyers exonérés de la TH et pas de la TFB), la Commune s'est engagée, par l'intermédiaire du CCAS à rembourser aux propriétaires occupants le différentiel de la part communale 2010/2011.

Dans le cadre de la mise en oeuvre par le CCAS de la politique d'action sociale communale, et afin d'aider ces Pontois, il est proposé qu'en 2011, une aide spécifique soit mobilisée pour la prise en charge du différentiel négatif à payer par les propriétaires occupants exonérés de la taxe d'habitation mais redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est proposé :

- D'adopter cette proposition.
- De prendre en charge ce différentiel négatif (montant de la part communale 2011 – montant part communale 2010)
- De verser ce montant, par mandat administratif, aux foyers pontois qui devront en faire la demande au CCAS, sur présentation d'un justificatif attestant le paiement de la TFB 2011 ainsi que la taxe foncière année 2010

Observations : M. Hervé HAVRE souligne que cela représentera un coût de 13,000 €uros environ (estimation effectuée par le service finances de la Ville).

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 63_2011 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET « L'ART DANS LA VILLE »

Le CCAS par l'intermédiaire de ses 2 centres sociaux met en place un projet intitulé «L'art dans la Ville» qui se décline en ateliers arts plastiques et en temps forts culturels à destination des habitants de Pont de Claix.

Le budget prévisionnel de ce projet se chiffre à 17 475 € qui pourrait être financé en partie à hauteur de 6 000 € par le Conseil Général de l'Isère dans le cadre de sa politique culture et lien social.

Il est proposé :

D'AUTORISER le Président du CCAS à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour le financement du projet « Art dans la Ville ».

Observations : Mme Yveline DENAT rappelle aux administrateurs que lors du dernier Conseil d'Administration une convention avait été signée avec les ateliers Marianne. Un premier totem a été installé sur le transformateur place de verdun. Ce projet « L'Art dans la Ville » se situe bien dans le but d'une valorisation de la prestation de l'action « culture-lien social » au même titre que les ateliers Marianne.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 10 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA REMISE DE CHEQUES CADEAUX, LORS DES FETES DE FIN D'ANNEE, AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce projet de délibération est reporté au Conseil d'Administration du 27 octobre prochain

PERSONNES AGEES

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 64_2011 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LE GUA POUR L'ÉVALUATION DES DEMANDES D'AIDE A DOMICILE ET LE SUIVI DES INTERVENTIONS

Chaque CCAS du canton de Vif doit procéder à l'évaluation des besoins des demandeurs d'intervention du service d'aide à domicile de sa commune ainsi qu'au contrôle de la qualité de la prise en charge.

Une convention a été signée en 2008 avec la Commune de «LE GUA» car cette dernière n'employait pas de personnel pour effectuer cette évaluation qui est assurée par le CCAS de Pont de Claix par l'intermédiaire d'un travailleur médico-social.

Il est proposé :

De reconduire pour une durée de 3 ans cette convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2011.

D'AUTORISER le Président à signer cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2012.

Observations : M. Hervé HAVRE précise qu'une rencontre doit avoir lieu avec M. Francis DIAZ, Maire de Saint Paul de Varces en vue de signer la même convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

E.H.P.A.D.

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 12 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VIV'EN DANSE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE BIODANZA – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Ce projet de délibération est reporté au Conseil d'Administration du 27 octobre prochain

DELIBERATION N° 65_2011 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE (SIM) JEAN WIENER

M. Hervé HAVRE rappelle que depuis plusieurs années, le SIM Jean Wiener contribue aux animations de la Résidence Irène Joliot Curie pour le bien être des résidents.

Par délibération n°2009.73 en date du 29 Octobre 2009, le CCAS a signé une convention en partenariat avec le SIM pour la mise en place d'interventions musicales à la Résidence des Personnes Agées Irène Joliot Curie en direction des personnes âgées désorientées pour l'année scolaire 2009/2010.

Cette convention a été renouvelée pour l'année scolaire 2010/2011 par délibération n° 2010.41 en date du 30 Septembre 2010.

Le CCAS propose au SIM la reconduction de cette convention pour l'année scolaire 2011/2012.

Son coût pour 52 h 30 s'élèvera à 2 520 € (soit 52 h 30 x 48 €)

Il est proposé :

Au vu du bilan qui se révèle positif, de reconduire cette convention pour l'année scolaire 2011/2012, soit du 08 Septembre 2011 au 28 Juin 2012, au terme de laquelle un bilan sera effectué.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 13_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CCAS ET ALFA 3A POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN AFIN DE LUI PERMETTRE D'ASSURER SON ACTIVITE

Ce projet de délibération est reporté au Conseil d'Administration du 27 octobre prochain

CENTRE DE PLANIFICATION

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 66_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MUTUALITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dans tous les Centres de Planification et d'Education Familiale, les actes médicaux et contraceptifs sont gratuits pour le public jusqu'à l'âge de 21 ans ainsi que pour les non assurés sociaux.

Pour les publics âgés de plus de 21 ans et les assurés sociaux, le tiers payant est proposé.

Il est proposé :

D'autoriser le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer une convention avec la Mutualité de la Fonction Publique afin que le public fréquentant le Centre de Planification et d'Education Familiale de la ville de Pont-de-Claix puisse bénéficier du tiers payant avec cette mutuelle.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	13	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

**DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS EN MATIERE D'AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES PONTOISES**

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

BILAN GENERAL AU 06 OCTOBRE 2011

Au cours des mois de Juillet à Septembre 2011, 41 décisions ont été prises (2 reports, 1 abrogation, 1 refus, 37 accords) pour un total de 2 604,11 €.

Répartition par type d'aide	juillet à septembre 2011		Janvier à juin 2011		
	NB	Montant des aides	NB	Montant des aides	Moyenne mensuelle
* FRAIS LIES AU LOGT :					
Retards loyers Privé			5	1 571,00 €	
Retards Loyers HLM			1	281,00 €	23,42 €
Cautions					0,00 €
Hébergement Urgence					0,00 €
Installation / Entretien					0,00 €
Sous-total logement :	0	0,00 €	6	1 852,00 €	154,33 €
* SANTE :					
Prothèses			1	500,00 €	
Soins	2	406,12 €			0,00 €
Factures					0,00 €
Mutuelles	1	201,20 €			0,00 €
Sous-total santé :	3	607,32 €	1	500,00 €	41,67 €
* ALIMENTATION	15	522,00 €	37	2 362,00 €	196,83 €
* ALIMENCAP	13	630,00 €	24	1 640,00 €	136,67 €
Sous total alimentaire	28	1 152,00 €	61	4 002,00 €	329,34 €
* ENERGIE : eau	1	208,06 €	1	91,81 €	7,65 €
Électricité			8	1 972,98 €	164,42 €
Gaz	2	326,42 €	4	1 337,86 €	111,49 €
Sous total énergie	3	534,48 €	13	3 402,65 €	283,56 €
* ASSURANCES	2	502,50 €			0,00 €
* BOURSEJEUNE			1	300,00 €	25,00 €
* CHARGES Copropriété					0,00 €
* DIVERS			1	218,26 €	18,19 €
* FONDS MOBILITE					0,00 €
* FORMATION/SCOLARITE			2	179,25 €	14,94 €
* IMPOTS/TAXES			2	250,00 €	20,83 €
* RESTAURATION	1	65,25 €	5	139,50 €	11,63 €
* SUBSISTANCE (en attente de ressources)			2	490,00 €	40,83 €
* TELEPHONE					0,00 €
* TRANSPORT			3	480,00 €	40,00 €
* VACANCES			1	82,00 €	6,83 €
*REPORT	2				
*ABROGER	1	-257,44			
*REFUS	1				
total	41	2 604,11 €	98	11 895,66 €	1 627,62 €

**ACTES DIVERS DU PRESIDENT PRIS PAR DELEGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

N°	LIBELLE	Date du dépôt en Préfecture
04_2011	Arrêté portant délégation de signature à Mme Yveline DENAT – Chef du Pôle Solidarité Vie de la Cité et Directrice du CCAS	17/10/11
04/08/11	Arrêté portant nomination d'un Régisseur titulaire et de trois mandataires suppléantes à la Régie de recettes « encaissements des recettes de l'Epicerie Sociale et Solidaire » au centre social Irène Joliot Curie	19/08/11
05_2011	Décision portant autorisation de lancer et signer un marché d'achat de lits médicalisés, matelas et location de matériel médical	03/08/11
06/08/11	Décision portant création d'une Régie de recettes concernant les « encaissements des recettes de l'Epicerie Sociale et Solidaire » au centre social Irène Joliot Curie	19/08/11

POINTS DIVERS

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

OUVERTURE DE L'EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que l'Epicerie Sociale et Solidaire a ouvert au public depuis mi-septembre. Elle compte à ce jour 10 familles bénéficiaires. Il rappelle que le but de cette Epicerie Sociale et Solidaire est de rendre « acteurs » les personnes accompagnées : personnes âgées, familles mono-parentales, travailleurs ne pouvant pas vivre du fruit de leur travail, demandeurs d'emplois, etc...

JOURNEE DE LA COHESION SOCIALE A PARIS

M. Hervé HAVRE informe les administrateurs du déroulement d'une Journée sur l'aide alimentaire portée par les CCAS et cela en partenariat avec la direction de la Cohésion Sociale et sa directrice Mme Fourcade à PARIS au ministère de la Solidarité. La Ville de Pont de Claix et son CCAS était représentée. Il tient à souligner que la Ville de Pont-de-Claix n'a pas à « rougir » de la politique sociale menée sur la commune par le biais de son action innovante en matière d'aide sociale.

QUINZAINE DE L'EGALITE

M. le Vice-Président informe également les administrateurs du déroulement de la quinzaine pour « L'égalité au féminin et au masculin » qui se déroulera du 7 au 21 octobre 2011.

A cette occasion, une exposition aura lieu au Centre de Planification de Pont-de-Claix le 13 et le 20 octobre (visites guidées).

120 évènements se dérouleront également partout en Région Rhône Alpes (Cf. programme envoyé avec la convocation et l'ordre du jour).

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Prochain Conseil Municipal : le Jeudi 24 octobre 2011
- Commission Affaires Sociales – Insertion le 20 octobre 2011 à 18 h
- Prochain Conseil d'Administration le 27 Octobre 2011 à 18 h

L'égalité a-t-elle
un sexe ?



7-21 OCTOBRE 2011

QUINZE JOURS POUR **L'ÉGALITÉ**
AU FÉMININ ET AU MASCULIN
120 événements partout en Rhône-Alpes

PROGRAMME

ELLE

avec le soutien du magazine ELLE

RhôneAlpes^{Région}

SOMMAIRE

Édito.....	3
Ain.....	5
Ardèche.....	6
Drôme.....	7
Isère.....	10
Loire.....	13
Rhône.....	15
Savoie.....	24
Haute-Savoie.....	26
Infos pratiques.....	27

RA

Ce sigle vous indique les événements organisés par la Région Rhône-Alpes.

i

Ce signe vous invite à consulter :
- le site www.egalite.rhonealpes.fr
- la page Facebook « Égalité femmes hommes en Rhône-Alpes »

La Quinzaine pour **l'égalité** au féminin et au masculin



'égalité a-t-elle un sexe ?

C'est la question que pose la Région Rhône-Alpes tout au long de cette première Quinzaine pour l'égalité entre les femmes et les hommes, initiée par Cécile Cukierman, Conseillère spéciale à l'Égalité femmes-hommes, qui se déroulera du 7 au 21 octobre 2011. À son initiative, **cette manifestation s'appuie sur 120 événements** émanant d'associations, de collectivités territoriales, d'institutions ou d'entreprises qui font la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

DES ACTIONS DANS CHACUN DES TERRITOIRES RHÔNALPINS

Comme vous pourrez le découvrir dans ce programme, les initiatives foisonnent. Conférences, expositions, publications, théâtre, débats... les moyens utilisés pour convaincre sont multiples. Les thèmes évoqués le sont tout autant, s'intéressant aux sujets liés à la vie quotidienne. Les actions témoignent du chemin à accomplir autant que des succès déjà rencontrés. De tout cela, il a été question lors des échanges organisés par la Région début 2011, dans les huit départements de Rhône-Alpes. Dénonçant la profusion d'idées reçues, refusant les stéréotypes, les participant-e-s ont évoqué des questions à se poser et proposé des solutions à développer au travail, à la maison, à l'école, dans les loisirs... partout où la liberté individuelle se heurte à de profondes résistances.

LA SENSIBILISATION EN FIL CONDUCTEUR

Oui, en des temps reculés, les femmes et les hommes partageaient la recherche de subsistance pour que vive le foyer familial. Non, l'intelligence n'a pas de sexe. Non, le management n'est pas qu'une affaire d'hommes. Traquer les clichés pour mieux les faire disparaître est l'objectif de la Quinzaine pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Comment ? En sensibilisant ! C'est le maître mot de cette programmation. Sensibiliser par l'information, l'échange, l'humour... Sensibiliser les femmes autant que les hommes. Sensibiliser, pour ensemble, faire évoluer nos comportements. Sensibiliser aussi les générations, tout particulièrement **les plus jeunes confrontées aux formes nouvelles du sexisme**. Plusieurs événements leur seront consacrés, dont une grande soirée festive au Transbordeur à Villeurbanne le 7 octobre.

PROLONGER LE DÉBAT

Le 10 octobre, à l'Hôtel de Région, les philosophes Vincent Cespèdes et Cynthia Fleury esquisseront les contours d'une société de l'égalité respectueuse des différences de chacun. Ce grand débat, organisé en partenariat avec le magazine ELLE, sera animé par l'éditorialiste Marie-Françoise Colombani. Au regard de leurs éclairages et des perspectives dessinées, il nous reviendra ensuite de faire vivre durablement cette ambition.

Très bonne quinzaine.

Jean-Jack Queyranne

Président de la Région Rhône-Alpes
Ancien Ministre




ISÈRE

OCTOBRE

→ **FILM DÉBAT**

L'art d'être femme


Odile Darmostoupe, chef opératrice son et réalisatrice, s'interroge sur l'art d'être femme et invite à découvrir deux de ses courts-métrages *Miroir* et *Le désert d'Irina*. La projection sera suivie d'un échange, ponctué de lectures de textes et de poésies. De quoi, ensemble, apprendre ou comprendre ce qu'est être une femme, afin d'être à une juste place à côté des hommes.

→  Informations : 06 75 91 64 41

DU 3 AU 21 OCTOBRE

→ **EXPOSITION**

Grandes résistantes contemporaines

 Alors qu'en ce début de XXI^e siècle, le principe d'égalité femmes-hommes ne concerne qu'une infime partie de la population mondiale, ces portraits de femmes emblématiques nous rappellent que nombre d'entre elles, seules ou aux côtés des hommes, oeuvrent pour la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux de tous. L'exposition, proposée par l'association Femmes d'ici et d'ailleurs, sera inaugurée le 11 octobre à 19h. Lire page 21.

→ Espace Rhône-Alpes, 2 rue de la poste, Grenoble. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h.
Informations : 04 26 73 48 01
www.espace38.rhonealpes.fr

7 ET 10 OCTOBRE

→ **FORMATION**

Initiation à l'outil d'animation Agir pour un monde non sexiste

Vous êtes un-e professionnel-le et souhaitez animer

un groupe d'adultes ou d'adolescents autour de la problématique de l'inégalité entre les sexes ? Le Planning familial de l'Isère organise deux sessions d'initiation à un outil d'animation : *Garçons et filles, question d'éducation ?* et *Comment sortir des préjugés pour grandir dans un monde non sexiste ?*

→ le 7 octobre au Planning familial, centre Simone Signoret, place Léon Blum à Villefontaine, ou le 10 octobre au centre du Planning familial, 30 boulevard Gambetta à Grenoble. De 14h à 17h.

Informations : www.leplanningfamilial38.org
rubrique Actualités

DU 7 AU 21 OCTOBRE

→ **EXPOSITION**

Comment ça va l'Amour ?

Cette exposition, portée par le Centre de planification et d'éducation familiale de Pont-de-Claix, est une invitation à déambuler, tant dans l'intime du sentiment amoureux que dans son universalité. Petites histoires ou Amour avec un grand A, l'exposition met en lumière l'amour : au travers de textes d'auteurs, d'objets, de peintures, de reproductions et de témoignages.

→ CPEF, 27 avenue Antoine Girard, Pont-de-Claix. Visites guidées les jeudis 13 et 20 octobre de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Inscriptions : 04 76 29 86 51

10 OCTOBRE

→ **CONFÉRENCE**

Parité et politique

Carte blanche a été donnée à Brigitte Périllié, Vice-présidente du Conseil général de l'Isère, chargée de l'Enfance en danger, de la Famille et de l'Égalité entre les hommes et les femmes. Son invitée Réjane Sénac-Slawinski, enseignante-chercheuse au CNRS, tiendra une conférence

autour du thème : *la parité ou le partage du pouvoir entre les hommes et les femmes*. L'échange permettra de découvrir des exemples de bonnes pratiques comme l'Observatoire isérois de la parité, en présence de Mathilde Dubesset, sa présidente, ou encore l'Association des femmes élues de l'Isère. Une exposition sera également proposée à cette occasion (voir ci-dessous).

→ Hôtel du Département, 7 rue Fantin-Latour, Grenoble. De 16h à 20h.
Inscriptions : sce.ehf@cg38.fr

A PARTIR DU 10 OCTOBRE

→ **EXPOSITION**

Droits des femmes, égalité des sexes : en ce début du XXI^e siècle, une Égalité en marche ?

L'exposition itinérante de l'OIP, Observatoire isérois de la parité, présente de nombreuses problématiques : réussite scolaire, parcours professionnel, temps partiel subi, femmes entrepreneurs, répartition des tâches, place des femmes en politique... Autant de questionnements transversaux qui s'appuient sur un outil : la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

→ L'exposition itinérante sera présentée dans les lieux participants à la Quinzaine de l'Égalité, puis dans les collèges et lycées.

Informations : www.parite-38.org

DU 10 AU 15 OCTOBRE

→ **EXPOSITION**

Marianne de la Parité en Isère

La Marianne de la Parité récompense les collectivités particulièrement respectueuses de ce principe républicain. Une exposition présente les communes lauréates, l'association AFEI et le réseau Elles aussi. Les panneaux sont accompagnés d'un film rassemblant les témoignages des lauréat-e-s en 2011.

→ Conseil général de l'Isère, 7 rue Fantin-Latour, Grenoble.

Informations : afei38@orange.fr

DU 10 AU 21 OCTOBRE

→ **TÉMOIGNAGES**

Ingénieure et technicienne de demain

L'association OPE se mobilise en faveur de l'insertion des jeunes diplômé-e-s ou cadres

expérimenté-e-s en recherche d'emploi, et de l'orientation des collégien-ne-s et lycéen-ne-s, en promouvant les métiers techniques et scientifiques et en portant une attention particulière à l'égalité des chances filles-garçons. Entre le 10 et le 20 octobre, OPE organisera deux témoignages-débats dans le lycée Mounier à Grenoble. L'intervention sera animée par une femme ingénieure ou technicienne en activité avec deux étudiantes en école d'ingénieurs sous le pilotage d'un ingénieur à la retraite.

→ Lycée Mounier, 6 avenue Marcelin Berthelot, Grenoble.

11 OCTOBRE

→ **THÉÂTRE**

Dieu, la femme et l'abus

Ce spectacle, proposé par la ville de Fontaine et la compagnie Klein / Leonarte, s'interroge sur la place des femmes dans le travail, la religion et plus globalement dans la société. En s'appuyant sur des témoignages et une envie de faire évoluer le débat, cette pièce invite le public à déjouer les préjugés qui continuent de régir les rapports femmes-hommes.

→ Salle Edmond Vigne, 23 rue des Alpes, Fontaine. À 20h.

12 OCTOBRE

→ **RENCONTRE**

Femmes et représentation politique : une longue histoire

En 2011, la représentation politique des femmes est-elle paritaire ? Comment faire évoluer la situation actuelle vers une participation égalitaire des femmes et des hommes à tous les niveaux de la vie de la cité et dans les différentes instances de l'Etat ? Cette saynète de 15 minutes, présentée par une classe de seconde du lycée Stendhal a reçu le premier prix du concours national des Olympes de la parole organisé par l'Association française des femmes diplômées des universités avec ses partenaires.

→ Espace Rhône-Alpes, 2 rue de la Poste, Grenoble.

Informations : Jacqueline Werner, jacqueline.werner@orange.fr

13 OCTOBRE

→ **COLLOQUE**

Un couple violent peut en cacher un autre

La violence conjugale peut-elle être appréhendée sous d'autres angles que celui des victimes ? Est-

elle le fait d'un seul des partenaires ou est-ce une histoire à deux ? En partant de l'expérience clinique de ces conjoints violents, ces questions seront au coeur de ce colloque organisé par la Ville de Fontaine et l'association Passible.

→ Salle Edmond Vigne, 23 rue des Alpes, Fontaine. À 8h30.

14 ET 21 OCTOBRE
→ **BOÎTE À OUTILS**
Pour méli-mélo
femmes-hommes

La ville de Seyssins et la bibliothèque Lucie Aubrac proposent un livret accompagné d'un kit d'exposition. Cette initiative fait écho au projet *Méli-mélo des mots d'elles : interroger l'identité féminine actuelle*, qui s'est déroulé récemment. Cette boîte à outils est mise à disposition des structures qui souhaiteraient engager une démarche culturelle en faveur de l'égalité femmes-hommes. Des animations auront lieu sur ce thème.

→ Bibliothèque Lucie Aubrac, Seyssins.
14 octobre, à 20h, Femmes du vin.
21 octobre, présentation de plaquette.

17 OCTOBRE
→ **DÉBAT**
Café des femmes :
décortiquer la violence verbale

Le Centre de planification et d'éducation familiale de Pont-de-Claix anime un café autour des attaques verbales envers les femmes, subies au sein du couple et au domicile. Quelles que soient leurs formes, les conséquences de ces violences sont les mêmes : dominer, soumettre, refuser aux femmes leur droit à l'égalité, bafouer leur dignité. Cette soirée permettra de réfléchir à cette violence domestique, pour mieux la connaître, la démontrer et la dénoncer.

→ CPEF, 27 avenue Antoine Girard, Pont-de-Claix. De 18h à 20h.
Informations : Corine Gachelin, 04 76 29 86 51

20 OCTOBRE
→ **EXPOSITION**
Egalité : regard sur
l'agglomération grenobloise

Venez assister au vernissage de l'exposition, pour déconstruire les stéréotypes sexistes et

découvrir les initiatives locales en faveur de l'égalité. Avec buffet solidaire et déambulateur !

→ La Bobine, 42 boulevard Clémenceau, Grenoble. À 20h.

Informations : www.maison-egalite-femmes-hommes.fr

20 OCTOBRE
→ **RENCONTRE**
Les communes s'engagent !

Plusieurs communes de l'agglomération signeront la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, en présence de Jocelyne Bougeard, Adjointe au maire de Rennes, présidente de la commission égalité de l'AFCCRE et de Cécile Cukierman, Conseillère spéciale à l'Égalité femmes-hommes à la Région Rhône-Alpes.

→ La Bobine, 42 boulevard Clémenceau, Grenoble. À 19h30. Informations : www.maison-egalite-femmes-hommes.fr

20 OCTOBRE
→ **ATELIERS CONCERT SLAM**
Paroles et mots s'invitent,
l'égalité s'invente !

Katia Boutchou et Bastien Mots-Paumés animeront un atelier concert de slam.

→ La Bobine, 42 boulevard Clémenceau, Grenoble. À 21h.

Informations : www.maison-egalite-femmes-hommes.fr

20 OCTOBRE
→ **CONFÉRENCE**
Femmes et hommes :
quels enjeux pour l'égalité, quelles
nouvelles formes d'action ?

Faire avancer l'égalité ? Oui, mais comment ? Acteurs publics et associations s'interrogeront pour inventer de nouvelles formes d'actions. En présence d'Alberte Dessarts, élue de la Métro, et Sylvette Rochas, 1^{re} Adjointe au maire d'Échirolles et Conseillère générale de l'Isère.

→ La Bobine, 42 boulevard Clémenceau, Grenoble. À 18h.

Informations : www.maison-egalite-femmes-hommes.fr



Projet de service

Soutien à domicile pour les personnes âgées

septembre 2011

Centre Communal d'Action Sociale

Préambule : Rappel des principes politiques

Le conseil municipal du 24 juin 2010 a voté une délibération cadre qui définit les orientations de politique gérontologique municipale : «**Être retraité, vivre et vieillir à Pont de Claix** ».

Elle a pour objectif de valoriser la place de nos aînés, soutenir et accompagner au quotidien les difficultés sociales, médicales et psychosociales des retraités et personnes âgées, lutter contre la vision négative des personnes âgées.

Les services de soutien à domicile s'inscrivent dans les trois axes portés par cette délibération :

- **répondre aux besoins des populations des retraités et personnes âgées pour qualité de la vie quotidienne,**
- **prévoir d'aménager la ville, l'habitat et d'organiser les services en prenant en compte les difficultés liées à la dépendance, en améliorant l'accessibilité et en permettant l'autonomie des personnes,**
- **favoriser les relations des plus âgés avec l'ensemble de la population Pontoise et lutter contre la solitude et l'isolement en impulsant une dynamique solidaire et citoyenne.**

L'analyse des besoins sociaux «Être retraité et vivre vieux à Pont de Claix» effectuée en 2009 par le Centre Communal d'Action Sociale et Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie met en évidence les problèmes cités prioritairement par les retraités et leur entourage :

- 1 : la solitude et l'isolement
- 2 : les problèmes financiers
- 3 : la dépendance.

Selon les derniers recensements Insee, la population des plus de 60 ans de Pont de Claix représente 2085 personnes soit 35,9% de la population totale.

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	% pop	Total
60 à 74 ans	604	734	23,1	1338
75 à 89 ans	243	448	11,8	691
90 et plus	15	41	1	56
Total	862	1223	17,97	2085

L'enquête de 2009 montre qu'une partie de la population des 60 ans et plus ne recourt pas aux droits et services auxquels elle pourrait prétendre. Une quarantaine de personnes ne feraient par exemple pas valoir leurs droits à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie qui peut financer une partie des aides à domicile.

Certains facteurs sont prédominants dans le non-recours aux services : l'ancienne profession, la tranche d'âge, les dynamiques familiales, la défiance à l'égard des systèmes administratifs jugés comme invasifs, et semblent établir une ligne de partage entre le non-recours, le recours aux services privés et le recours aux services municipaux.

1ere partie : État des lieux et fonctionnement actuel des services

1- Accueil des personnes âgées et de leur entourage – gestion administrative du service

L'assistante de direction assure l'information, l'orientation, et la première analyse des demandes des personnes âgées, et de leur entourage, à ce titre, le service bénéficie du label Point Info Autonomie du Conseil Général de l'Isère.

Elle a en charge :

- le suivi des dispositifs APA, PAP (facturation, et bilans statistiques),
- la facturation du portage de repas et de la restauration,
- le courrier
- l'organisation du repas des aînés et de la distribution des colis de Noël,
- la mise en place et le suivi de la télé-alarme (83 bénéficiaires)

Elle anime et organise les réunions de coordination sur les situations des personnes, l'élaboration du budget et le suivi budgétaire, le plan canicule.

Elle assume actuellement un rôle d'encadrement auprès des agents du portage de repas et du Fil.

Personnel : 1 ETP

2- Service de Portage de repas

Le service porte quotidiennement du lundi au vendredi les repas à domicile aux personnes qui n'ont plus la capacité de se déplacer pour faire leurs courses, qui ont des difficultés de santé (sorties d'hôpital, convalescence) ou en l'absence d'aidants familiaux. Le week-end, ce service est assuré par un prestataire privé.

En concertation avec les personnes, la diététicienne et le service restauration, les menus doivent respecter les besoins et attentes de chacun.

Au delà de l'équilibre alimentaire, tout doit être fait afin que les personnes âgées conservent ou retrouvent leur appétit : aliments faciles à consommer, diversité des plats, tenue au réchauffage. La qualité et la variété des plats sont une priorité, en fonction des saisons et des produits naturels disponibles. Les goûts, les capacités des personnes et les régimes alimentaires sur prescription médicale doivent être pris en considération (régimes diabétiques, contrôlés en sodium, en calories, mixés ou hachés etc). La personnalisation, au plus près des besoins et attentes des personnes doit être recherchée.

Au-delà d'un simple acte de livraison, ce service assure un lien social **important** pour les personnes âgées, en leur procurant un moment d'échange avec les agents du service.

La mission des professionnels qui interviennent à domicile va au-delà de ce que peut réaliser un simple livreur.

Les agents du portage des repas réalisent un suivi régulier, ils doivent avoir un temps quotidien de discussion avec les personnes, être vigilants sur l'état de santé physique et moral de la personne. Ils assurent ainsi une veille sanitaire précieuse lors des périodes de canicule et de grands froids.

Cette intervention professionnelle participe également à la prévention des risques de dénutrition par la fourniture de repas équilibrés, adaptés au goût des personnes, et contribue à redonner le plaisir du goût et à rythmer la journée par une visite à domicile.

Elle contribue au maintien du lien social, tout en permettant aux personnes de rester dans leur cadre de vie.

Personnel :

3 agents à mi-temps = 1,5 ETP

Nota : 2 agents effectuent à partir de 5h30 du matin un premier ½ temps au service entretien de la ville avant d'intervenir pour le service à domicile à partir de 9 heures.

Chaque agent distribue en moyenne 32 repas par jour du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 avec 1 véhicule frigorifique.

Des repas sont portés les samedis, dimanches et jours fériés par la société Trait'alpes pour 65 personnes.

Les commandes pour le traiteur sont enregistrées en milieu de semaine par les agents du portage et transmises par le service au traiteur.

Le temps de travail se décompose comme suit :

- 9h00-9h10 : récupération des véhicules frigorifiques répartis dans trois lieux différents.
- 9h00 – 9h30 : chargement des repas et préparation des livraisons à la restauration centrale
- 9h30 – 12h30 : livraisons à domicile

10 minutes sont consacrées à la livraison du repas chez les personnes .

Dans ces 10 minutes, il est inclus le temps pour se rendre chez la personne, garer le véhicule, prendre l'ascenseur ou monter l'escalier, sortir le repas individuel du conditionnement, éventuellement le réchauffer et le déposer dans l'assiette, s'enquérir de la santé de la personne, vérifier l'état d'hygiène et de conservation du réfrigérateur (démarche HACCP).

A ce jour, le temps consacré à la présence et à l'échange avec la personne est réduit à 5 minutes au maximum.

Évolution du nombre de personnes servies à domicile						
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Personnes concernées	48	60	65	76	83	95
Nombre d'agents	2	2	2	3	3	3

3 - Restaurants personnes âgées

Deux lieux de restauration sont ouverts du lundi au vendredi aux personnes âgées et/ou handicapées en partie autonomes pour le repas de midi afin de rompre l'isolement et créer du lien social :

1 : la Résidence Irène Joliot Curie 18 personnes en moyenne (soit 21 personnes différentes) déjeunent régulièrement du lundi au vendredi. Des personnes sont mises en liste d'attente car il n'y a pas suffisamment de temps de personnel.

2 : la fréquentation de la salle dédiée au restaurant municipal Taillefer a connu une nette augmentation de sa fréquentation, elle est passée de 4 personnes en 2009 à 14 personnes en 2010.

Sur les deux foyers restaurants l'augmentation du nombre de repas est importante, on est passé de 3319 repas en 2007 à 5364 en 2010. Cette prestation va augmenter encore dans les années à venir.

Le service et l'accompagnement des personnes pendant les repas est assuré par un agent dédié à la Résidence Irène Joliot Curie émergeant sur le budget CCAS et par un agent de la restauration centrale pour la salle de restaurant Taillefer.

Horaire des repas : de 11h45 à 13h.

Une moyenne de 15 personnes sont accompagnées de leur domicile au restaurant de la Résidence Irène Joliot Curie par les agents du Fil. Il n'y a pas d'accompagnement pour les personnes déjeunant au restaurant Taillefer.

4 – Service d'accompagnement et de transport le Fil

Le Fil est un service destiné à préserver la mobilité, la vie sociale et favoriser le soutien à domicile.

L'aide à la mobilité et au transport consiste à accompagner les personnes dans leurs déplacements, avec un mode de transport approprié : un véhicule adapté de 8 places avec rampe d'accès permettant l'accès à trois personnes en fauteuil roulant, ainsi qu'un véhicule de type Kangoo pour le transport des personnes plus valides.

Les personnels du Fil assurent l'accompagnement des personnes handicapées ou à mobilité réduite ne pouvant pas effectuer seules leurs courses, devant se rendre à un rendez-vous médical ou administratif et proposent des accompagnements individuels ou collectifs pour se rendre aux activités des clubs, au restaurant de la Résidence Irène Joliot Curie, participer à des sorties ou à des animations organisées sur la commune.

Les personnels aident les personnes de leur domicile jusqu'au lieu de destination.

Personnel :

1 agent = 1 ETP et 1ETP non pourvu

Nota : un agent du Fil (1ETP) est actuellement en reclassement. La médecine du travail ne l'autorise plus à assurer les transports de personnes car elle ne doit pas monter et descendre du bus.

Un reclassement provisoire sur un poste d'accueil à la RPA a été fait. Cet été un remplacement a été effectué par le service gardiennage pour permettre la continuité du service pendant l'arrêt maladie et les congés de l'agent titulaire.

Évolution du nombre de personnes accompagnées par le Fil			
Type d'accompagnement	2008	2009	2010
Sorties collectives loisirs et courses	1540	2646	3266
Accompagnements individuels (médecin etc)	101	84	250
Total	1641	2730	3516

La demande d'aide à la mobilité et au transport s'est accentuée ces 3 dernières années.

Il faut noter toutefois depuis le début 2011 que le départ de la coordinatrice du FIL a placé le service dans une situation de fragilité.

5 – Visites de convivialité

Des visites de convivialité ont été mises en œuvre afin de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement des personnes âgées par la lecture de journaux ou de livres, par des jeux de société ou de simples conversations. Ces visites s'accompagnent quelquefois le cas échéant de petits déplacements : promenades, pharmacie, poste....

Ces relations de convivialité auprès des personnes isolées permettent de lutter contre la solitude et de nouer des relations de confiance.

En 2010 elles ont concerné 107 personnes soit 0,20 ETP (mission confiée à un agent du Fil)
Depuis le reclassement de l'agent du fil, ces visites ne sont plus réalisées, mais le besoin existe encore.

6 – Évaluation de la dépendance et élaboration des plans d'aide à domicile

Par convention avec le Conseil Général de l'Isère et la CARSAT - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes les référentes sociales en gérontologie évaluent la situation des personnes à domicile et proposent des plans d'aide et des aides financières en fonction de la dépendance des personnes pour toutes les communes du canton de Vif.

Elles font appel aux dispositifs :

- de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) proposée aux personnes âgées dépendantes, pour le financement des aides à domicile ou des séjours en maison de retraite
- du plan d'actions personnalisé (PAP) pour les personnes relativement valides, mais nécessitant une aide du fait de leur âge, de leur santé, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie à domicile.

Des évaluations pour les premières demandes d'aides à domicile sont également effectuées pour Pont de Claix et la commune du Gua facturées par dossier dans le cadre d'une convention ad hoc.

La commune de St Paul de Varces souhaite passer le même type de convention que la commune du Gua une étude est en cours.

En 2010, elles ont effectué 547 visites à domicile dont 365 pour l'APA, 138 pour le PAP, et 44 pour une première demande d'aide à domicile.

Personnel :

2 ETP financés en partie :

- par le CGI pour 1,5 ETP (83200 €)
- par la CARSAT(10000€)
- par la commune du Gua (±1000€)

Elles utilisent un véhicule de service pour deux, ce qui est suffisant.

7 – Accompagnement social et accès aux droits

L'assistante sociale accompagne les personnes âgées dans leurs différentes démarches (accès aux droits, gestion budgétaire, logement, soutien à domicile, difficultés personnelles et familiales...) à domicile ou en établissement.

Pour 2010 on note le suivi de 300 personnes sur la commune.

Elle participe aux projets collectifs et aux actions de prévention en direction des personnes âgées.

Personnel : un ETP

Le poste devrait être financé à 80% par le Conseil Général au terme d'une convention en cours de rédaction.

L'assistante sociale occupe un bureau au CCAS, elle assure des rendez-vous à la Résidence Irène Joliot Curie pour recevoir les personnes et leurs familles.

8 – Locaux

Dans le but de les localiser dans un même lieu et afin d'avoir une meilleure identification, les services pour les personnes âgées ont été regroupés en août 2009 à la Résidence Irène Joliot-Curie.

En rez de Chaussée :

coté salle de restaurant :

- un bureau pour l'assistante de direction qui reçoit les personnes, les oriente et propose le service dont elles ont besoin.
- un bureau pour les 2 référentes sociales en gérontologie qui reçoivent régulièrement des personnes âgées ou des familles.

Au 3ème étage :

- un bureau pour les 2 agents du fil et depuis mai 2011 installation dans ce même bureau du chef de service du soutien à domicile.

Problématiques liées au fonctionnement actuel

1 - Signalétique et aménagement des locaux

Des locaux dispersés entre le rez de chaussée et le troisième étage de la Résidence Irène Joliot Curie (non accessibles au public), mal identifiés et peu adaptés à l'accueil du public.

N'ayant pas d'entrée indépendante, ni de signalétique, les services de soutien à domicile ne sont pas repérés et le parcours pour y accéder n'est pas simple.

Pour accéder aux services, le public doit passer par le portail d'accès de la Résidence Irène Joliot Curie qui ne s'ouvre qu'avec un code, ce qui demande de faire appel à l'accueil de la Résidence Irène Joliot Curie pour signaler sa présence.

Il faut ensuite que ces personnes traversent l'établissement pour atteindre les services situés coté restaurant, ce qui nécessite d'être accompagné.

Le bureau du 3ème étage n'est pas totalement adapté pour accueillir des bureaux pour 3 personnes. Une étude d'aménagement devra être réalisée.

2 – Augmentation des demandes et fragilité de l'organisation

Les départs successifs de cadres : l'adjointe à la chef de pôle chargée de la gérontologie en juin 2010, l'assistante sociale personnes âgées en décembre 2010 et la coordinatrice du soutien à domicile en janvier 2011 ont nécessité un temps d'adaptation qui n'a pas permis aux services de réaliser l'ensemble de leurs missions, ni d'évaluer le service rendu aux usagers.

Certaines tâches n'ont pas été réalisées, entraînant une baisse de la qualité du service rendu aux Pontois avec des ruptures du service public : des accompagnements n'ont pas pu être réalisés, de nouvelles inscriptions pour les repas à domicile n'ont pas pu être prises en compte (environ 10% de l'activité annuelle), il n'y a pas eu d'études tarifaires sur le coût des services, des facturations sont en attente à ce jour, l'évaluation du dispositif de la télé-alarme au domicile n'a pas été réalisée.

Le service des repas à domicile fonctionne avec ses trois agents à mi-temps. Les agents consacrent moins de 5 minutes aux liens avec la personne.

Le service d'accompagnement du Fil a réduit son activité du fait d'une gestion des remplacements compliquée, les participations des personnes âgées aux différentes animations dans la commune, notamment celles des centres sociaux, sont limitées.

Les remplacements des agents sont difficiles à organiser notamment en période d'été et pendant l'absence conjointe de plusieurs personnes.

Les référentes sociales sont très sollicitées, il n'y a pas de temps possible pour une réflexion globale sur les missions et les objectifs et très peu de temps de concertation avec le reste de l'équipe. Un temps sur l'analyse des pratiques doit pouvoir être pris. De même, les retours des équipes de portage aux équipes de restauration sont insuffisants.

Face à ces difficultés, **la mutualisation envisagée a priori avec les agents sociaux de l'EHPAD Joliot Curie n'est pas possible immédiatement, mais devra être recherchée.** L'attache avec les financeurs doit être prise, le travail de réorganisation et de remise à plat RH de la résidence doit être fait, de même que le fonctionnement du FIL et du portage doit être consolidé pour mieux gérer ces passerelles. De fait, il est important de poser ces pré requis avant de travailler sur des passerelles entre agents sociaux de la résidence et du FIL Portage. L'objectif d'arriver à cette mutualisation devra être poursuivi à n+1 ou n+2.

2ème partie : Nouvelle organisation proposée et projet de service

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et de leur entourage, de suivre et améliorer la qualité du service public, une nouvelle organisation doit se mettre en place.

Cette nouvelle organisation doit permettre aux services, de fonctionner correctement en se dotant de moyens en personnels et en logistique, en assurant les actions déjà engagées, en mettant en place de nouvelles actions prenant en compte l'évolution démographique de la commune et les besoins et attentes des Pontois âgés.

Elle doit permettre aussi une meilleure visibilité et une identification du service par le public concerné.

En conséquence, ce projet de service propose de distinguer l'ensemble des activités en :

- 1 service vie quotidienne (mutualisation des services des repas à domicile et du Fil)
- 1 service accompagnement social (activités des référentes sociales et de l'assistante sociale)

1 – Service Vie quotidienne

Les missions de ce service sont :

- Les repas au domicile
- L'aide aux déplacements des personnes
- Les visites de convivialité
- La gestion des repas servis aux restaurants
- La télé-alarme
- Les actions de prévention et de soutien des aidants familiaux
- Les animations (semaine bleue, colis de fin d'année, plan canicule, sorties, vacances etc...).

L'objectif étant de permettre aux personnes âgées fragilisées de garder une vie sociale et de répondre à leurs besoins fondamentaux en terme de repas, sécurité et vie sociale.

Pour répondre à l'augmentation d'activité liée à la pyramide des âges, à l'augmentation des situations de dépendance, les besoins en personnel sont évalués au total à 5 ETP.

L'organisation proposée permettra :

- d'anticiper le fonctionnement et la réactivité du service vie quotidienne,
- de répondre à l'augmentation des nouvelles demandes
- d'uniformiser le temps et la charge de travail des agents,
- d'améliorer la qualité du service rendu
- de lutter contre l'usure et l'épuisement professionnels

Ce service sera placé sous la responsabilité hiérarchique d'un chef d'équipe (1 poste modifié au CTP de juin 2011).

2 - Service Accompagnement social :

Les référentes sociales (dont le temps de travail se répartit à 75% CGI, 20% CARSAT, 5% interventions communales) et l'assistante sociale personnes âgées (dont le temps de travail se répartit à 80% pour l'action sociale spécialisée en gérontologie et 20% pour l'action sociale généraliste) jouent un rôle important dans le soutien à domicile des personnes.

Leur connaissance individualisée des situations leur permet de mieux cerner les besoins des personnes.

Leurs interventions permettent de mettre en place les aides dont les personnes ont besoin, il est important qu'elles puissent échanger sur leurs apports respectifs et les aides que chacune peut proposer.

Leur participation aux différentes instances de coordination et à la commission d'admission de la Résidence Irène Joliot Curie est nécessaire.

Avec une aide pour les tâches administratives, ces agents pourront aussi dégager du temps afin de porter des actions collectives ou individuelles en direction de public encore peu touché par les prises en charge comme sont notamment les personnes âgées issues de l'immigration méditerranéenne.

Le travail des référentes sociales ne nécessite pas à ce jour d'augmentation de temps de travail mais il faudra l'envisager dans les 2 ans en concertation avec le conseil général selon l'évolution des populations concernées sur la commune et le canton de Vif.

Un lien administratif important se fait avec l'agent du CCAS(1/2 temps) en charge de l'instruction des dossiers d'aide sociale et d'APA.

3 – Le personnel

Le chef de service (1 poste modifié au CTP de juin 2011) a en charge :

- la responsabilité de l'ensemble du service.
- l'encadrement direct de la chef d'équipe vie sociale, des référents sociaux , de l'assistante administrative et un lien fonctionnel avec l'assistante sociale personnes âgées.
- l'élaboration du budget
- le suivi des dispositifs et financements APA, CARSAT
- les liens avec les institutions et partenaires (CGI, ARS, métro, région, etc...).
- la gestion des conventions (ADPA, AAPPUI, , DIGI...)
- l'organisation des coordinations, du plan canicule, du repas des aînés, de la distribution du colis de Noël
- la participation au SIASCAV, UDCCAS, etc
- l'évaluation des politiques publiques gérontologiques
- l'analyse des besoins non couverts et la prospective
- la proposition de solutions alternatives ou innovantes

La chef d'équipe vie quotidienne (1 poste modifié au CTP de juin 2011) a en charge :

- l'analyse des premières demandes d'aide à domicile
- l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes âgées dans les différents dispositifs.
- l'organisation du service vie quotidienne : inscriptions transport FIL , repas à domicile, visites à domicile et évaluation de la qualité.
- la mise en place et le suivi de la télé-alarme.
- l'encadrement direct des agents des services de vie quotidienne et de l'assistante administrative.
- la facturation des prestations.

L'assistant(e) administrative (1 poste à créer) a en charge :

- l'accueil physique et téléphonique pour l'ensemble du service, inscriptions au portage de repas, aux restaurants et au service d'accompagnement.
- le secrétariat pour le chef de service, les référents sociales, la chef d'équipe vie quotidienne.
- Le suivi budgétaire du service.

Des solutions d'aménagement de poste et/ou de reclassement devront être privilégiées.

Les agents sociaux à domicile (3 postes à modifier + 1 à pourvoir, un poste a été modifié au CTP de juin 2011)

Les différents profils de postes des 5 agents du service des repas à domicile, et du Fil seront mutualisés pour des postes d'**agents sociaux à domicile** permettront une approche globale des besoins des personnes âgées, une professionnalisation, une polyvalence sur les différentes prestations proposées.

Cela permettra d'uniformiser leur temps et leur charge de travail afin qu'elles occupent chacune un plein temps dans ce service vie quotidienne. Cette organisation permettra de lutter contre l'usure et l'épuisement professionnels liés à une carrière déjà importante dans la collectivité.¹

Les agents sociaux à domicile ont pour mission d'améliorer :

La vie quotidienne des personnes âgées par :

- une assistance à la vie quotidienne: aide aux déplacements, aux courses, repas à domicile
- un soutien à la personne sur le plan moral et le bien-être: écoute attentive des besoins du bénéficiaire, lien social
- la prévention et/ou la diminution de la dépendance : informations, conseils réguliers et stimulation des compétences de la personne
- la mobilisation pour des périodes identifiées : plan canicule (nécessité pour les agents de vérifier la bonne hydratation de la personne âgée, accompagnement plus important de la personne pendant cette période lié à l'absence des aidants familiaux partis en vacances) ou périodes hivernales où nous constatons une augmentation des demandes due aux difficultés de déplacements

¹ Voir tableau postes et ETP page 15

La qualité de service dans le portage des repas à domicile:

- S'assurer, en liaison avec la restauration centrale, de la qualité des repas à domicile, en prenant en compte l'importance physiologique, sociale et affective de l'alimentation pour les personnes âgées et la spécificité de chaque personne et prévenir les risques alimentaires

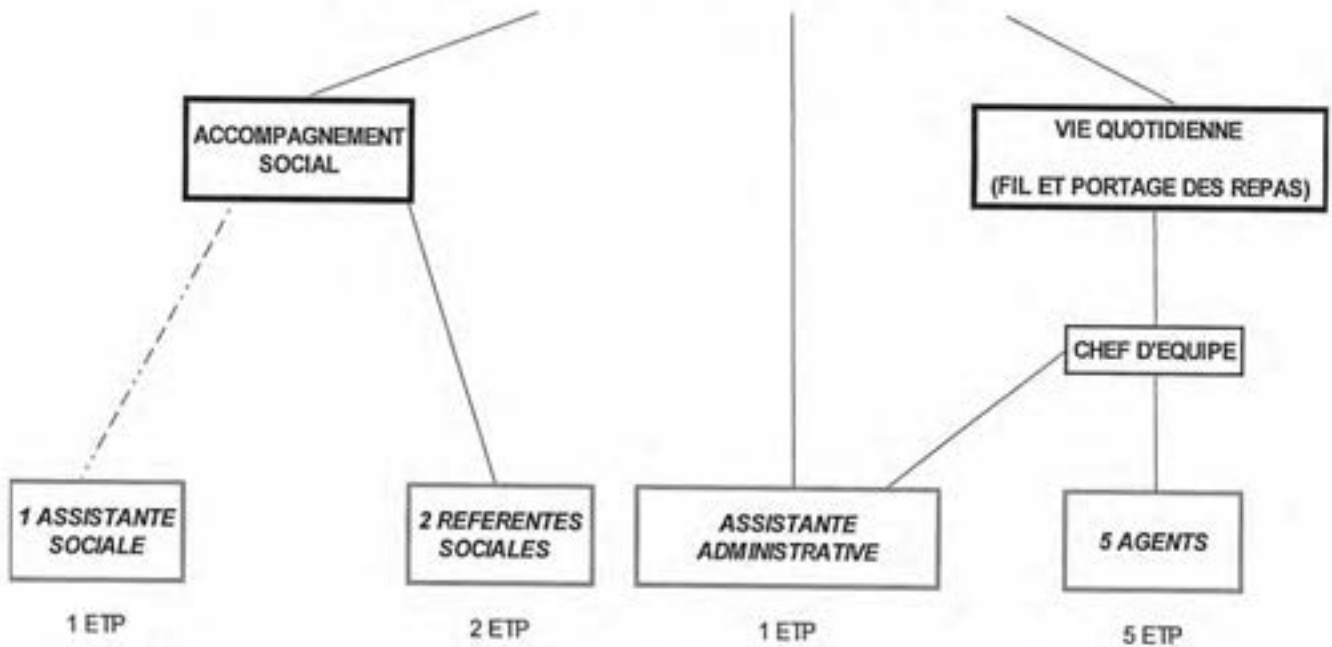
En conséquence il est proposé de **modifier les 3 postes à ½ temps en postes à temps complet , de créer un poste supplémentaire à temps complet et de pourvoir au remplacement de l'agent en reclassement.**

Le temps de travail sera décomposé de la façon suivante :

- 50 % repas à domicile
- 40 % FIL , accompagnement restaurants, visites de convivialité et la tenue de la régie de recettes liées aux transports
- 10 % concertation, formation, suivi individualisé des personnes en fonction des urgences (canicule, neige, retour d'hospitalisation)

Là aussi, des solutions de reclassement et d'aménagement seront privilégiées.

Organigramme Services Soutien à Domicile



4 - Logistique

Véhicules :

La capacité du service augmentant, il sera nécessaire d'augmenter aussi les moyens matériels pour le transport des personnes notamment l'acquisition en 2012 d'un deuxième véhicule de type minibus adapté PMR. (A prévoir sur BP investissement 2012)

Locaux:

Les locaux pourraient être regroupés au rez-de-chaussée de la Résidence Irène Joliot Curie du côté restauration en aménageant l'entrée pour créer des bureaux qui permettrait le regroupement du service au rez de chaussée notamment pour l'assistante administrative qui accueillerait le public. Une étude technique est à mener pour trouver une solution.

Ainsi le service soutien à domicile serait repéré avec une signalétique adaptée et un accès facile et indépendant pour les personnes âgées et leurs familles.

5 - Budget

Le BP 2011 pour le fonctionnement (011) est d'un montant de 274 045 € en recettes et d'un montant de 270 380 € pour les dépenses faisant apparaître un excédent de 3 665 €. Les financements intégrant des postes à financer, l'effort de la ville est donc de 432 178,05€ - 3 665,00€, soit 428 513,05€ par an.

A noter : actuellement, cet effort, est de 428 513,05€ - (agent social 1 à remplacer soit 31 469,90€) - (0,5 service entretien agent social 3 soit 16131€) - (0,5 service entretien agent social 5 soit 16 127€) - (poste assistance administrative, soit 33 000€) = 331 785,05€, soit un effort budgétaire présumé de 96 729,90€ par an.

De fait, les solutions internes devront être privilégiées, afin de limiter l'impact budgétaire de cette proposition.

Charges en personnel :

- Prévisionnel projet de service :

Agent social 1 :	31469,90(à remplacer)
Agent social 2 :	29029,00
Agent social 3 :	32262,35 (0,50 service entretien)
Agent social 4 :	28403,68
Agent social 5 :	32254,26 (0,50 service entretien)
Référente sociale 1 :	59402,51
Référente sociale 2 :	48768,86
Chef d'équipe vie quotidienne :	42743,85
Assistante administrative :	33000,00 (création)
Chef de service :	64092,64 (ex-service des sports)
Assistante sociale	30751,00
Total :	432178,05

Pour les deux référentes sociales, la charge en personnel est assurée par le Conseil Général (83200 €), par la CARSAT (11408€ référence budget 2010) et par une participation de la commune du Gua en fonction du nombre de dossiers aboutis ($\pm 1000\text{€}/\text{an}$).

Le poste de l'assistante sociale devrait être financé par le Conseil général.

Prospective :

A plus long terme, on peut prévoir une montée en charge du nombre de personnes âgées, la lutte contre l'isolement des personnes devra s'amplifier conformément aux orientations de la politique gérontologique communale.

L'augmentation de service proposée permettrait de répondre aux besoins jusqu'en 2014.

En revanche, il sera probablement plus difficile de faire face aux besoins de la population avec les deux postes de référentes sociales d'ici deux ans. Le conseil général finançant leur prestation 'au dossier' un recrutement complémentaire sera à prévoir selon la montée en charge des demandes.

Tableaux postes et ETP						
Agents présents dans le service avant projet	Modification de Projet Service	Age	Temps de travail actuel dans la collectivité	Temps de travail suppl. projet de service	Total ETP	Observations:
Coordonnatrice Fil portage	-		1ETP	0	0	Départ en janvier 2011 non remplacée
Agent social	Agent social	37	0,5 ETP	+0,5 ETP	1 ETP	Actuellement ½ portage
Agent d'entretien	Agent social	45	0,5 ETP	+0,5 ETP	1 ETP	Actuellement ½ service entretien ½ portage
Agent d'entretien	Agent social	47	0,5ETP	+0,5 ETP	1 ETP	Actuellement ½ service entretien ½ portage
Agent Fil	Agent social	56	1 ETP	0	1 ETP	Personnel en reclassement à la RPA
Agent Fil	Agent social	42	1 ETP	0	1 ETP	
Référente sociale	Référente sociale	58	1 ETP	0	1 ETP	Remplacement à prévoir à la fin du mandat selon les droits à la retraite ?
Référente sociale	Référente sociale	54	1 ETP	0	1 ETP	
Assistante sociale	Assistante sociale	23	0,8 ETP	0	0,8 ETP	
Assistante de direction	Chef d'équipe vie quotidienne	50	1 ETP	0	1 ETP	
-	Adjoint administratif		0	+1 ETP	1 ETP	Poste à pourvoir en reclassement ?
Chef de service	Chef de service	58	1 ETP	0	1 ETP	Remplacement à prévoir à la fin du mandat selon les droits à la retraite ?
11 agents	12 agents		8,3 ETP	+2,5 ETP	11,8 ETP	

